

REGLEMENT DU JEU FERMIERS D'ANCENIS

Article 1. Société(s) Organisatrice(s).

L'association « Les Fermiers du Val de Loire » dont le siège social se situe à La Noelle, Bd Pasteur, 44150 Ancenis France, déclarée à la sous-préfecture d'Ancenis sous le numéro : 0444000959 et son Numéro de SIRET le 414 515 734 000 13, ci-après dénommée société organisatrice, organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Jeu Fermiers d'Ancenis » à partir de 00h00 du 20/05/19 jusqu'à 23h59 du 30/06/19.

L'adresse du siège social de la société organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

Article 2. Les Participants.

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse).

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la société organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

La société organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la société organisatrice.

Article 3. Modalités de participation.

- Acheter un produit de la gamme Fermiers d'Ancenis porteur de l'offre entre le 20 mai 2019 et le 30 juin 2019.
- Se connecter entre 00h00 du 20/05/19 et 23h59 du 30/06/19 à l'adresse suivante : <https://www.fermiedancenis.fr>
- Cliquer sur le widget / pop-in en bas à droite de chaque page du site, le jeu s'ouvre par-dessus du site et cliquer sur le bouton « JOUEZ »
- Remplir le formulaire d'inscription (Civilité, Nom, Prénom, E-mail, Adresse, Code Postal, Ville), charger son ticket de caisse prouvant son achat, entrer le code unique du pack, cocher la case « J'ai lu et pris connaissance du règlement du jeu, et j'accepte le traitement de mes

données personnelles dans le cadre de la gestion du jeu » et valider sa participation en cliquant sur le bouton « VALIDEZ ».

- La découverte de la nature du lot gagné est immédiate, sous réserve de la validation de sa preuve d'achat qu'il a déjà téléversé.

Le gain est limité à un par foyer (même nom, même adresse, même adresse mail).

Pendant la durée de ce Jeu, 10 100 instants gagnants en France seront programmés permettant de désigner le(s) gagnant(s) parmi les clients de la Société Organisatrice. Les horaires gagnants sont définis en amont, et remis à l'huissier de justice SCP Martin & Graveline en même temps que ce règlement.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage...et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La société organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la société organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Configurations matérielles et logicielles requises :

Configuration matérielle :

- * PC ou MAC avec processeur Celeron 500 Mhz ou supérieur avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur.
- * Votre ordinateur doit vous permettre au minimum d'afficher une résolution écran de 1024 par 768 pixels.
- * La carte son n'est pas nécessaire pour participer au Jeu.
- * Téléphone ou tablette toutes marques disposant d'un navigateur WEB et non WAP, avec la version de logicielle supportant le Html5 : <http://mobilehtml5.org/>
- * Une connexion internet fixe ou mobile active et fonctionnelle (Réseau Mobile 3G ou 4G recommandé, ou WIFI).

Article 4. Les dotations

Les lots seront attribués par la mécanique de l'instant gagnant :

- 100 (cent) déjeuners pour 2 à la Cantine de Voyage à Nantes d'une valeur de 14 € TTC ; date de validité jusqu'au 30/10/19
- 10 000 (dix mille) bons de réduction d'une valeur de 0,80 € TTC à valoir sur l'achat d'un produit de la gamme Fermiers d'Ancenis. Les bons de réduction sont dématérialisés et à imprimer par les gagnants pour l'utilisation en magasin.

Les lots seront attribués par la mécanique du tirage au sort. Uniquement les gagnants des bons de réductions seront inscrits au tirage au sort :

- 1 (un) week-end VIP pour 2 personnes d'une valeur de 900 € TTC. Cette offre comprend :
 - La gestion des réservations
 - 2 nuits avec les petits déjeuners en chambre double (cat. Platine) au Cottages de la Bretesche
 - Accueil VIP, composé d'une bouteille de champagne, une bouteille d'eau minérale et d'une corbeille de fruits
 - Un dîner ou un déjeuner pour deux personnes. Le menu gastronomique est composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert accompagnés d'une bouteille de vin et d'une bouteille d'eau minérale, des cafés ou thés.
 - VALIDITE DU GAIN JUIN 2020 - sous réserve de disponibilité à la réservation.

- 5 (cinq) dîners gastronomiques au Manoir de la Boulaie (Nantes) pour 2 personnes d'une valeur de 204 € TTC. Cette offre comprend :
 - La gestion des réservations
 - Un déjeuner ou un dîner gastronomique composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert (boissons non comprises)
 - Si le choix du restaurant ne convient pas au gagnant, il peut choisir depuis une liste de restaurants à travers de la France métropolitaine avec la gestionnaire des réservations
 - VALIDITE DES GAINS JUIN 2020 - sous réserve de disponibilité à la réservation.

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison.

La société organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la société organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Durant toute la durée de l'opération, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Article 5. Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciale

Le participant autorise, en cas de gain, la société organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix. En retour, il ne pourra prétendre à aucune autre contrepartie que la remise de son lot.

Article 6. Consultation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au Centre Vauban, 199-201 rue Colbert, Bât. Yprès. Il est consultable sur le site internet <http://www.huissier-59-lille.fr/> .

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la société organisatrice (article 1).

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La société organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Article 7. Informatique et libertés

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la société organisatrice peut être amenée à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour rappel :

Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur.(....)

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (....)

Le participant pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition par courrier à l'adresse de la société organisatrice (article 1).

Les frais postaux occasionnés seront remboursés sur simple demande jointe accompagnée d'un RIB. Le remboursement se fera sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Les données collectées dans le cadre de ce présent jeu (Civilité, Nom, Prénom, E-mail, Adresse, Code Postal, Ville) sont nécessaires au bon suivi des dotations en cas de gain.

Dans le cas où le participant ne coche pas la case opt'in dans le formulaire, ses données seront supprimées maximum 3 mois après la fin de l'opération, soit au plus tard 3 mois après la fin de l'opération.

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

Article 8. Litiges

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la société organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la société organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la société organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Article 9. Communication

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants :

- PLV magasin et sticker on pack.

Article 10. Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son

inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Article 11. Dépôt et Cookies

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. FACILITY SAS demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

Que sont les cookies ?

Les cookies sont des petits fichiers installés sur votre appareil, qui remplissent différentes fonctions, et notamment vous permettent de naviguer entre les pages avec efficacité, se souviennent de vos préférences et, en règle générale, améliorent votre expérience.

Sous réserve d'obtenir votre consentement lorsque la loi applicable l'exige, nous utilisons des cookies afin d'améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de notre Site, et de mieux comprendre la façon dont les visiteurs utilisent nos médias numériques, ainsi que les outils et services qui y sont proposés.

L'utilisation des cookies vous permet de gagner en fluidité lors de vos consultations et évalue vos déplacements sur notre Site avec davantage de précision.

Quels sont les cookies utilisés sur le Site et comment désactiver ces cookies ?

Cookies installés sur le site	
essentiels/analytiques	Certains cookies de ce Site sont indispensables et essentiels à l'utilisation de ce Site et de

certaines de ses fonctionnalités (filtre d'âge). D'autres sont utilisés aux fins d'optimiser votre navigation sur notre Site ou encore d'établir des statistiques anonymes et volumes de fréquentation et d'utilisation de divers contenus, rubriques, etc... du Site nous permettant d'améliorer l'intérêt de nos services ou encore aux fins de vous fournir des contenus en rapport avec vos centres d'intérêt.

Vous trouverez ci-dessous la liste des cookies utilisés sur le site de jeu, leur finalité et comment les désactiver.

A l'exception des cookies dits « essentiels », que vous ne pouvez pas désactiver, ces cookies peuvent être désactivés à tout moment, individuellement ou en totalité.

Nous vous informons toutefois que certains paramétrages que vous pourriez effectuer seront susceptibles de modifier votre navigation sur le Site et vos conditions d'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

Cookies tiers

L'utilisation du site de jeu peut entraîner l'installation de certains cookies émis par des tiers (agences de communication, société de mesure d'audience, réseaux sociaux, YouTube, ...) qui ne sont pas contrôlés par nous. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers, sont soumises aux politiques de confidentialité de ces tiers.

Liste des cookies strictement nécessaires

Nom	Placé par	Usage	Durée
JSESSIONID	FACILITY SAS	Technical	Session
JSESSIONIDBIP	FACILITY SAS	Technical – BigIP	Session
PHPSESSID	FACILITY SAS	Technical - another platform	Session

Liste des cookies de mesure d'audience

Nom	Placé par	Usage	Durée
_utmz	Google Analytics	Website Analytics	13 months
_utma	Google Analytics	Website Analytics	6 months
_utmz	Google Analytics	Website Analytics	24 hours

Ce site utilise Google Analytics : les données générées par les cookies concernant votre utilisation du site (y compris votre adresse IP) seront transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis. En utilisant ce site internet, vous consentez expressément au traitement de vos données nominatives par Google dans les conditions et pour les finalités décrites ci-dessus

Comment refuser et/ou désinstaller des cookies ?

Sur un ordinateur

Vous pouvez désinstaller ces cookies de deux manières.

D'une part, grâce à votre navigateur Internet, vous pouvez consulter les cookies déjà installés sur votre ordinateur, et les supprimer un à un par type de cookie comme indiqué dans le bandeau ou tout d'un coup.

- Navigateur Apple Safari : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Préférences », espace dédié aux « Cookies et autres données de site Web » ;
- Navigateur Google Chrome : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Paramètres », sous-rubrique « Paramètres de contenus », espace dédié aux « Cookies et données du site » ;
- Navigateur Microsoft Internet Explorer : menu « Outils », rubrique « Options Internet », puis « Général » puis « Historique de navigation », puis « Paramètres », fenêtre « Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique » et enfin, « Afficher les fichiers » ;
- Navigateur Mozilla Firefox : menu « Outils », rubrique « Options », sous-rubrique « Vie privée », fonctionnalité dédiée « Supprimer des cookies spécifiques ».

Par ailleurs, vous pouvez paramétrer votre navigateur Internet aux fins de bloquer ou de recevoir un avertissement pour toute installation de cookie. Les étapes à suivre diffèrent selon chaque navigateur, mais vous pouvez trouver des instructions dans le menu « Aide » de ce dernier. Le paramétrage du navigateur peut être réalisé indépendamment sur chacun des terminaux que vous utilisez pour accéder au site de jeu

Sur un smartphone ou une tablette

Vous pouvez désinstaller ou supprimer ces cookies selon les méthodes suivantes :

- Navigateur Android : rubrique « Confidentialité et sécurité » dans le menu « Paramètres », de là vous avez accès aux fonctionnalités « Vider le cache », « Effacer les mots de passe » « Effacer tous les cookies », « Effacer les données de formulaire » et « Effacer les mots de passe ». Vous pouvez également paramétrer ces fonctionnalités afin de ne plus enregistrer de cookie.
- Navigateur Google Chrome : dans le menu « Paramètres » dans la catégorie « Options avancées », puis « Effacer données navigation », puis les données que vous souhaitez supprimer.
- Navigateur Apple sous iOS 8 : touchez « Réglages » puis dans l'onglet « Safari » sélectionner « Bloquer les cookies » et choisissez l'une des options proposées : « Toujours autoriser, N'autoriser que les sites Web visités, N'autoriser que les sites Web actuellement ouverts, ou Toujours bloquer ». Sous iOS 7 ou version antérieure, vous pouvez choisir entre les options « Jamais, Des tiers parties et annonceurs, et Toujours ».

La désinstallation ou le blocage des cookies utilisés sur le site de jeu peut affecter voire prévenir votre utilisation du site

Article 12. Décisions de la Société Organisatrice

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si les circonstances l'exigent.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Fait à Roubaix, le 19/04/19